

Les membres de l'Assemblée de fabrique partagent avec le Conseil d'orientation pastorale (C.O.P.) et l'équipe pastorale, la responsabilité de soutenir la communauté paroissiale dans la mission suivante :

**« Témoins de Jésus Christ dans  
l'Église catholique de Québec,  
la Parole de Dieu nous rassemble  
pour l'Eucharistie et la mission.**

**Ensemble, formons des  
communautés vivantes pour  
l'Évangélisation et  
la transformation du monde. »**

Lire le document « *Mission nouvelle évangélisation* », présentant l'énoncé de mission, trois orientations et 25 actions pour assurer la vitalité et la mission évangélisatrice des communautés paroissiales. Lire les quatre annexes du document : **Le Conseil d'orientation pastorale, l'équipe d'animation locale, l'équipe pastorale et les précisions sur l'organisation des communautés.**

**En annexe :** Extrait du document de participation du Congrès d'orientation d'octobre 2004, dans le cadre de la démarche pour l'avenir des communautés chrétiennes. Ce texte clarifie certaines notions permettant de se donner une vision et un langage commun sur la vie en Église et le rôle propre de la paroisse.

## *Prière*

*Dieu notre Père,*

*Au moment d'entrer en réunion, nous nous tournons vers Toi, en toute foi et espérance.*

*Plus que jamais, nous voulons nous rappeler la mission que tu nous as confiée en Église; nous devons être des signes de salut et annoncer au monde d'aujourd'hui des valeurs qui ne meurent pas!*

*Fais-nous voir avec réalisme les enjeux et les défis qui nous sont proposés.  
Rends-nous capables d'aménager et d'adapter notre action pastorale aux besoins actuels.*

*Donne-nous aussi, l'audace et la créativité qui feront ouvrir et mettre en œuvre de nouveaux chantiers d'Évangile.*

*Que ton Esprit, qui est le printemps de l'Église, accompagne notre démarche!*

*Amen!*

---

### **Quelques définitions**

#### **Le Conseil d'orientation pastorale**

Il favorise la communion entre les personnes. Il est l'instance où se vit la prise en charge commune de la paroisse ou du regroupement de paroisses. Le Conseil est présidé par le curé, qui peut en déléguer l'animation et la coordination à un co-président ou une co-présidente laïque.

Il est constitué des membres de l'équipe pastorale et d'un ou plusieurs membres des équipes d'animation locales. Un membre de l'Assemblée de fabrique en fait également partie pour faciliter les liens entre la vie pastorale et l'administration.

#### **L'équipe d'animation locale**

Il s'agit de l'équipe au service de la communauté chrétienne locale pour lui permettre de mieux vivre sa mission et de témoigner de l'Évangile. Pour bien accomplir son service, cette équipe se fonde sur les dimensions de la vie fraternelle, de l'annonce de l'Évangile et l'éducation de la foi, de la prière et la célébration, et de l'engagement pour la transformation du milieu par des activités d'entraide et de justice sociale. L'équipe d'animation locale est composée de personnes qui assurent la réalisation de ces quatre grandes dimensions en tenant compte des orientations diocésaines et de celles établies par le Conseil d'orientation pastorale de sa paroisse.

#### **L'équipe pastorale**

L'Évêque pour partager la charge pastorale au service de la mission dans une ou plusieurs paroisses nomme et mandate des prêtres, des diacres et des agents et agentes laïques.

**Le curé** reçoit de l'Évêque la charge pastorale de la ou des paroisses. Il le responsable de l'équipe. Il est nommé pour un mandat de six ans.